

PROJET CMCD 2020 – 2021

Le projet CMCD présenté lors de l'AG 2019 devait être le dernier sous cette forme puisqu'une harmonisation menée sur le territoire francilien était en cours pour harmoniser l'ensemble des CMCD territoriales.

Les conditions exceptionnelles de cette saison n'ont pas permis d'aboutir à cette harmonisation, c'est la raison pour laquelle je vous propose de reconduire pour la saison prochaine la CMCD sous la forme de celle proposée en juin 2019.

Sportif :

Equipe masculine : 1 équipe du même sexe que l'équipe de référence parmi les catégories suivantes : U 13, U 15 ou U 18.

Equipe féminine : 1 équipe du même sexe que l'équipe de référence parmi les catégories suivantes : U 13, U 15 ou U 18.

Arbitrage :

Equipe 1^{ère} division territoriale masculine : 1 arbitre de grade départemental ou en cours de formation, validé par la CDA (ayant arbitré 9 matchs sur désignation CDA : 3 de septembre à novembre, 3 de décembre à février, 3 de mars à mai).

Equipe division territoriale (sauf 1^{ère} division) masculine : 1 arbitre en cours de formation validé par la CDA.

Equipe 1^{ère} division territoriale féminine : 1 arbitre de grade départemental ou en cours de formation, validé par la CDA (ayant arbitré 9 matchs sur désignation CDA : 3 de septembre à novembre, 3 de décembre à février, 3 de mars à mai).

Equipe division territoriale (sauf 1^{ère} division) féminine : 1 arbitre en cours de formation validé par la CDA.

Les équipes premières ET réserves sont soumises à ces obligations.

Jeune Arbitre :

Equipe masculine : 2 JA de grade départemental ou en formation.

Equipe féminine : 2 JA de grade départemental ou en formation.

Technique :

Equipe masculine : 1 animateur handball

Equipe féminine : 1 animateur handball

Rappel important :

Chaque manquement dans le domaine sportif ou technique engendrera pour le club concerné une pénalité financière de 50 €.

Chaque manquement dans le domaine de l'arbitrage engendrera pour le club concerné :

2 points de pénalité

une pénalité financière de 200 €.

Volontariat :

Le but est de permettre au Comité d'avoir des bénévoles lors des organisations de manifestations gérées par le CD75 (Inter Comités, Finales de Coupe, Grand Stade, Famillathlon...).

Un engagement d'une personne lors de 3 manifestations permettrait à son club de bénéficier d'une gratuité pour une inscription à une formation d'arbitre ou de technicien.